



République française

Département du Cantal



## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 02 novembre 2022

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 10/10/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Nicolas LACHAZE, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Cécile MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Chantal GAY
<b>Pour: 0</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Absent :</b> Didier CHAMBON
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Pierre BABUT

---

**Objet: Subvention D.E.T.R. 2023 : demande dans le cadre des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg de Veyrières - DE\_2022\_027B**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé dans le bourg de Veyrières, a mis en évidence le caractère obsolète de la station d'épuration.

Il conviendrait donc de lancer sans tarder les travaux en vue de réhabiliter l'ouvrage épuratoire.

Ces travaux consisteraient d'une part en la réhabilitation du système d'assainissement et d'autre part en la création du réseau de transfert avec réduction des eaux parasites.

La société IMPACT CONSEIL a estimé le coût total de l'opération à **232 080.00 HT** décomposé comme suit :

- Réhabilitation station épuration : 108 000.00 € H.T.
- Réseau de transfert : 89 900.00 € H.T.
- Maîtrise d'œuvre : 36 180.00 € H.T.

Les travaux débuteraient à l'automne 2023 pour s'achever au printemps 2024.

RF PREFECTURE DU CANTAL	Dans le cadre de l'inscription budgétaire de l'opération, il serait nécessaire de rechercher des financements.
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/02/2023 015-211502547-20221102-DE_2022_027B-DE	

Mme le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention auprès de l'Etat, au titre la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2023 (D.E.T.R).

Considérant le plan de financement comme suit :

Autofinancement :	20 000 € 00
Emprunt :	26 416 € 00
Subvention DETR 2023 (40 %) :	92 832 € 00
Fonds Cantal Solidaire 2023 :	23 208 € 00
Subvention Agence eau Adour Garonne (30 %) :	69 624 € 00

**TOTAL H.T. : 232 080 € 00 H.T.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Veyrières :**

- **ADOpte** le projet de travaux de mise en conformité de l'ouvrage épuratoire de Veyrières pour un coût total fixé à **232 080.00 € H.T.** ;
- **ADOpte** le plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- **DECIDE** de demander une subvention (au taux de **40 %**) auprès de l'ETAT dans le cadre de la **DETR 2023** pour contribuer au financement de cette opération d'investissement.

- Annule et remplace la délibération n°DE\_2022-027 suite à erreur matérielle -

Fait à Veyrières, le 2 novembre 2022

Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
Préfecture  
le 03/02/2023  
et publié ou notifié  
03/02/2023

